



Nombre de document(s) : 1  
Date de création : **6 juin 2011**  
Créé par : **Université-d'Ottawa**

## table des matières

<b>Les francophones hors Québec seront-ils bien servis par leurs députés?</b>	
Le Droit - 4 juin 2011.....	2

*Ce document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et ne peut être diffusé ou distribué.*

## LeDroit

Le Droit

Actualités, samedi, 4 juin 2011, p. 21

À vous la parole

### Les francophones hors Québec seront-ils bien servis par leurs députés?

*Le quarante-et-unième Parlement comprend une légère augmentation de députés provenant des milieux minoritaires francophones. Par ailleurs, personne ne semble l'avoir noté, il y a dorénavant plus de députés provenant de ces milieux que de députés conservateurs élus au Québec. Pour la première fois, il n'est pas nécessaire que les Québécois défendent leurs dossiers pour eux. Ils devraient pouvoir le faire eux-mêmes. Le pourront-ils?*

*Beaucoup d'enjeux attendent les francophones hors Québec*

*Depuis 2006, les députés francophones hors Québec n'ont pas brillé pour leur défense des dossiers francophones. Ils pourront rétorquer qu'ils n'ont pas été élus pour cela. Toutefois, beaucoup d'enjeux attendent les francophones vivant en milieu minoritaire pendant les quatre prochaines années et il faudra bien que ces députés s'ouvrent à leurs préoccupations.*

Parmi les questions à débattre, mais pour lesquelles il ne reste plus beaucoup de temps, il y a l'épineux dossier de la réforme du Sénat. Si le premier ministre veut rendre l'institution plus démocratique, il ne peut pas oublier que la représentation des minorités comme les francophones hors Québec ne peut pas faire l'objet du jeu électoral. Il devrait s'assurer d'une représentation garantie

des minorités de langue officielle au sein de la Chambre haute.

Des juges bilingues?

Ensuite, lorsqu'il nommera de nouveaux juges, le premier ministre saura-t-il s'acquitter de cette tâche en nommant des personnes bilingues? Après 40 ans de régime linguistique au Canada, on est en droit de penser que le plus haut tribunal du pays devrait être constitué de personnes compétentes en français et en anglais.

Il y a aussi la réforme des sièges à la Chambre des communes. Non seulement, le Québec devrait se voir garantir de nouveaux sièges afin de ne pas perdre au change, ceux qui seront conférés aux autres entités fédérées permettront-ils à plus de francophones hors Québec de se retrouver au Parlement? Les minorités francophones n'ont pas à faire les frais d'un Parlement où leurs chances de participer à la vie démocratique seront encore plus réduites.

Les minorités

Qui d'autres que les députés francophones hors Québec pour rappeler au premier ministre l'importance de ne pas négliger les obligations du gouvernement envers le développement et l'épanouissement des minorités francophones de l'extérieur du Québec alors qu'il s'appête à revoir les bases de la démocratie canadienne? Les députés

conservateurs francophones hors Québec pourront-ils compter sur le premier ministre et sur les francophiles au sein de leur Parti, dont James Moore et Shelly Glover?

Et le milieu associatif?

Pour sa part, le milieu associatif francophone devra revoir ses stratégies et arrêter de mettre ses oeufs dans le même panier comme il l'a trop fait par le passé, pour s'assurer qu'il y ait des francophones hors Québec dans tous les partis politiques.

Avoir des entrées partout

Il est important d'avoir des entrées partout et d'identifier les meilleures personnes en mesure d'écouter et d'appuyer les enjeux des francophones. Les organismes en milieu minoritaires sont nombreux à réfléchir sur leur avenir. Plusieurs ont développé des outils et des pratiques potentiellement innovantes en vue de voir à leur développement et afin d'intervenir plus efficacement dans leur milieu. Ces groupes possèdent un savoir communautaire qui doit aussi être mis en valeur et pris en compte dans la redéfinition de leur stratégie.

Les députés francophones hors Québec au sein du PCC seront-ils suffisamment vigilants pour que les dossiers des minorités francophones ne soient pas sacrifiés à l'autel de la partisanerie? Le gouvernement

majoritaire conservateur ne pas se dérober à l'obligation de faire respecter les droits des francophones au sein du Parlement et du gouvernement. Par contre, nous n'avons pas encore entendu Jack Layton faire de grandes déclarations sur l'importance du français à l'extérieur du Québec. Le chef de l'Opposition officielle saura-t-il réconcilier les préoccupations du Québec avec celles des francophones hors Québec? Le milieu associatif francophone pourra certainement compter sur le député Yvon Godin, mais son action demeure limitée.

Linda Cardinal

Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques

Université d'Ottawa

© 2011 Le Droit ; CEDROM-SNi inc.

**PUBLI-C** news-20110604-LT-0028 - Date d'émission : 2011-06-06

Ce certificat est émis à Université-d'Ottawa à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

[Retour à la table des matières](#)